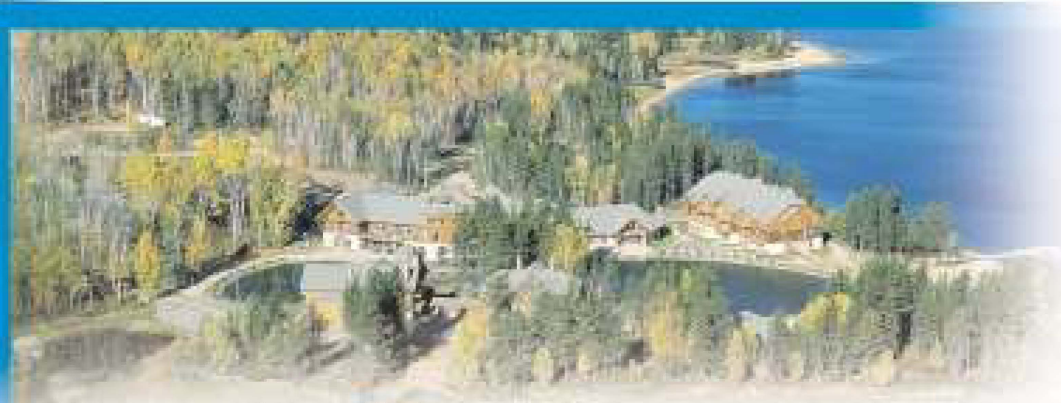




Plan régional de développement du territoire public

Bas-Saint-Laurent





Mot du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Depuis le tout début de son histoire, le territoire public, les terres comme les ressources, a constitué un atout indéniable pour la société québécoise. Il est l'assise d'une foule d'activités et constitue un levier économique majeur qui permet au gouvernement de satis-

faire les besoins de la population et d'assurer un juste équilibre entre les impératifs sociaux, économiques et environnementaux de notre société.

C'est précisément pour mettre en valeur ce patrimoine collectif et en concilier les différents usages que les plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP) ont vu le jour. Les PRDTP facilitent l'émission de droits fonciers sur le territoire public et favorisent la concertation entre les partenaires de nos régions et les différents paliers gouvernementaux. En outre, la mise en œuvre du PRDTP du Bas-Saint-Laurent pourrait entraîner des retombées économiques de quelque 3,2 millions \$ en investissements et en immobilisations et des dépenses récurrentes de 1 million \$.

Ensemble, nous pouvons donc offrir aux régions du Québec prospérité et dynamisme. Nous avons tout lieu d'être fiers des résultats obtenus jusqu'ici. En effet, nous disposons désormais d'un outil précieux et nous devons, sans plus tarder, veiller à la mise en œuvre de ce plan. Nous y parviendrons en établissant de fructueux partenariats pour la mise en œuvre du plan d'action du PRDTP et pour la promotion du développement récréotouristique sur le territoire public. Nos efforts conjugués contribueront au développement économique et social de nos régions.

Je remercie chaleureusement tous nos partenaires des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés autochtones, des organismes publics, de même que des divers organismes fauniques, environnementaux et récréatifs qui ont œuvré avec énergie à l'élaboration des PRDTP. Merci de votre engagement et de votre persévérance!

Sam Hamad
Ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs

Partenaires pour le développement durable du territoire public

Le territoire québécois est immense et diversifié. Plus de 92 % du territoire relève du domaine de l'État. Ce milieu naturel abrite un bassin de ressources naturelles essentiel pour le développement socio-économique du Québec. Il recèle également une multitude d'écosystèmes, de sites géologiques et de paysages exceptionnels.

Afin de mettre en valeur le territoire public, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) favorise une utilisation du territoire qui allie les préoccupations économiques, sociales et environnementales des Québécois. Une utilisation qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Le PRDTP, un outil de gestion durable du territoire public

Le MRNFP dispose de nombreux outils et modèles de gestion. L'un d'entre eux, le plan régional de développement du territoire public (PRDTP), vise à déterminer, de concert avec les intervenants régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers en vue d'une utilisation harmonieuse du territoire public.

Le PRDTP a pour principal objectif d'associer les partenaires régionaux et gouvernementaux à la prise de décision en matière d'utilisation du territoire public. Grâce à un vaste exercice de concertation et de consultations, des partenaires issus de ministères et d'organismes publics, des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés autochtones ainsi que des organismes fauniques, environnementaux et récréatifs ont été appelés à donner leur point de vue sur l'aménagement et le développement du territoire public. C'est sur la base de ces échanges qu'a été élaboré le contenu des PRDTP.

Les PRDTP ont été préparés dans le cadre d'un processus continu. Ils présentent les grands principes retenus pour mettre en valeur le territoire public. D'autres volets s'ajouteront à celui du récréotourisme lorsque seront identifiés les nouveaux besoins sur l'émission de droits fonciers liés aux activités commer-

ciales et industrielles, aux utilités publiques et communautaires, aux territoires particuliers d'intervention, à la préservation et à la protection du territoire.

Les activités en émergence

Les possibilités de mise en valeur du territoire public sont nombreuses. Parmi elles, nous trouvons maintenant, partout au Québec, des activités telles que le récréotourisme, les activités de plein air et la culture de ginseng ou de petits fruits.

Ces activités en émergence exigent généralement de faibles superficies et entraînent des retombées économiques appréciables. Elles permettent d'instaurer le multiusage ; elles nous aident à atteindre un meilleur équilibre et à tendre vers le développement durable de notre territoire.

Parmi ces activités, les activités récréotouristiques sont, plus que tout autres, promises à un bel avenir. En effet, plusieurs données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) nous permettent de croire que la demande touristique connaîtra un développement essor fulgurant au cours des prochaines années.

À l'échelle internationale, les préoccupations environnementales sont omniprésentes et les visiteurs sont très sensibles à l'écotourisme souvent appelé tourisme durable. D'ailleurs, selon l'Organisation mondiale du tourisme, l'écotourisme connaît la croissance la plus rapide de toute l'industrie du voyage, soit une hausse de 10 à 30 % par rapport à une progression globale du tourisme qui est d'environ 4 % par année. Par ailleurs, le nombre de touristes voyageant à l'extérieur de leur pays devrait croître de 76 % d'ici 2010.

Plus près de nous, on estime que les Québécois dépenseraient plus de 3,2 milliards de dollars par année pour des activités liées à la nature. En fait, les retombées annuelles des activités qui ont cours sur les terres publiques sont évaluées à plus de 1,15 milliard \$ et donnent lieu à la création de 17 600 emplois (année-personne).

Le territoire public du Bas-Saint-Laurent : un immense potentiel

Terre de charmes, le Bas-Saint-Laurent abrite de nombreuses montagnes, vallées, rivières et lacs et dispose d'un potentiel récréotouristique remarquable. Riche d'un patrimoine architectural, la région borde le grand fleuve et recèle une multitude de panoramas spectaculaires.

Le territoire public occupe près de la moitié de la superficie de la région et près de la moitié de cet espace est composée de territoires fauniques structurés. On retrouve également deux réserves autochtones malécites. Notons enfin que les territoires structurés dédiés à la conservation et à la protection couvrent près de 5 % du territoire public. Il s'agit du parc national du Bic, d'une portion du parc national de la Gaspésie, de trois réserves écologiques, de quelques habitats fauniques et d'un écosystème forestier exceptionnel.

Les enjeux du PRDTP du Bas-Saint-Laurent : le développement récréotouristique

De façon générale, l'offre touristique privée est relativement développée. Par ailleurs, le territoire public accueille de nombreux pêcheurs et chasseurs, des skieurs, des randonneurs, des motoneigistes, des campeurs, bref des amoureux de la nature, inconditionnels de plein air. L'offre touristique spécifique au territoire public est peu diversifiée. Le PRDTP vise donc à exploiter ce créneau d'excellence qui présente de nombreuses possibilités pour la région.

Ce plan de développement est structuré à partir des enjeux suivants :

- Conservation de la diversité biologique
- Accès au territoire public à des fins récréotouristiques
- Protection des paysages et mise en valeur des ressources naturelles
- Développement d'une vision régionale commune

Ainsi, on souhaite favoriser la consolidation des emplois existants et la création de nouveaux emplois durables par la mise en valeur du potentiel récréotouristique des terres publiques, dans le respect de la capacité du milieu naturel et du patrimoine culturel, afin d'assurer le maintien de la population dans la région et le développement des communautés locales. Les résultats attendus du PRDTP sont les suivants :

■ Développement de l'hébergement commercial et communautaire

Actuellement, l'offre en hébergement de la région est concentrée surtout dans les zones côtières et, dans une moindre mesure, dans la vallée de la Matapédia et dans le Témiscouata. Bien que le territoire public constitue près de la moitié de la région, l'hébergement commercial se situe actuellement en grande partie sur le territoire privé, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

L'offre d'hébergement commercial doit être diversifiée et multipliée sur le territoire public. Pour y arriver, le PRDTP prévoit développer l'hébergement commercial à proximité des

	Territoire privé	Territoire public
Hôtellerie, gîtes, auberges et chalets locatifs	214	81
Pourvoiries	9	5
Campings (terrains)	40	24
Campings (emplacements)	3 007	607
Chalets et abris sommaires	9 616	868

pôles qui présentent un fort potentiel récréatif, culturel et patrimonial. Il est avantageux d'associer ces différents produits récréotouristiques afin d'offrir aux visiteurs un service d'hébergement sur les lieux même où ils pratiquent leurs activités préférées. Les pôles privilégiés sont celui du lac Matapédia et du Témiscouata.

■ Développement accru et intégré de la villégiature privée

Le Bas-Saint-Laurent compte au-delà de 10 000 résidences secondaires ou chalets situés en grande majorité sur le territoire privé. Seulement 868 de ces chalets sont situés en territoire public.

Le PRDTP prévoit la mise en disponibilité de quelque 150 emplacements de villégiature privée au cours des cinq prochaines années. Le développement de la villégiature dispersée sera favorisé dans les secteurs à faible pression récréative situés à l'extrémité est de la région, soit dans les MRC de Matane et de La Matapédia. Quant à la villégiature regroupée, le PRDTP prévoit 17 sites de développement. Des modalités ont été définies afin d'assurer la protection des paysages et des milieux riverains et pour maintenir des accès publics aux plans d'eau. La mise en disponibilité de ces emplacements générera des investissements de l'ordre de plus de trois millions de dollars et des dépenses récurrentes de près d'un million de dollars.

■ Développer l'offre d'activités de plein air

Grâce à l'abondance et à la diversité faunique qu'il abrite, le Bas-Saint-

Laurent est un lieu de prédilection pour les chasseurs et les pêcheurs sportifs. Ses nombreux attraits naturels en font également une destination très prisée des amateurs de plein air. La région compte d'ailleurs 7 centres de ski alpin, 11 bases ou centres de plein air, 16 terrains de golf, 4 parcs régionaux et deux parcs linéaires.

Les activités de plein air connaissent un grand engouement auprès des Québécois et pourraient bien connaître une recrudescence au cours des prochaines années. Dans ce domaine, le Bas-Saint-Laurent détient un potentiel intéressant qui pourrait être davantage exploité tout en s'assurant un développement durable et intégré du territoire public.

Déjà, divers réseaux de sentiers sillonnent la région à proximité d'équipements et d'infrastructures qui permettent d'accueillir les visiteurs. Ainsi, les principaux sentiers sont composés du sentier international des Appalaches, qui va du Maine jusqu'à la péninsule gaspésienne, et du sentier national qui, une fois complété, reliera le Nouveau-Brunswick au sentier international des Appalaches. De leur côté, les sentiers cyclables, de motoneige, de motoquad, de raquettes et de traîneaux à chiens sont relativement bien développés. La région présente enfin un potentiel canotable intéressant.

Le PRDTP s'assurera d'harmoniser les différentes planifications relatives aux activités de plein air de même qu'aux réseaux de sentiers récréatifs. Les sites présentant un

potentiel de développement d'activités seront également recensés puis mis en valeur tandis que les principaux réseaux de sentiers seront consolidés par l'ajout d'équipements connexes tels des refuges et des postes d'observation.

Il s'agit en somme de mieux structurer le réseau des sentiers, de coordonner l'offre et d'harmoniser l'ensemble des sentiers de la région en vue d'une utilisation optimale et respectueuse du territoire public.

■ Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel

Le territoire public du Bas-Saint-Laurent possède un patrimoine naturel et culturel important. Plusieurs villages de la région figurent parmi les plus beaux du Québec et constituent, à eux seuls, des ressources touristiques inestimables. Situés majoritairement dans la zone côtière, une trentaine de centres d'interprétation et de musées reflètent également la richesse culturelle et patrimoniale de la région. On recense plus de 200 sites archéologiques répartis sur le territoire public, 13 ponts couverts et plusieurs phares, fidèles témoins de l'histoire de cette région maritime.

Trois secteurs feront l'objet d'une attention particulière : les sites archéologiques du Témiscouata, où des recherches ont fourni de nombreux renseignements sur les populations qui ont fréquenté ce territoire durant la préhistoire; le secteur des Portes de l'Enfer, qui présente une thématique sur l'exploitation forestière liée à la drave et à la transformation du bois; les villages fermés situés au sud de Matane qui constituent de véritables empreintes de l'histoire récente de la région, dont les vestiges des années 1970 pourraient servir de base à la revitalisation de ces secteurs au bénéfice des générations futures.

Le PRDTP prévoit donc la possibilité de développer des produits touristiques qui mettront en valeur ces richesses patrimoniales inestimables.

Enfin, le PRDTP du Bas-Saint-Laurent permettra, par ses choix de développement, l'atteinte des objectifs fixés en matière de développement durable, de soutien à l'industrie récréotouristique et de création d'emplois.

